

RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LE PROGRAMME DE PRESTATIONS PHARMACEUTIQUES DU SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA)

Numéro de l'ICD et année financière : HC-P027 (2023-2024)

NOTE : Ce document présente les exigences en matière de rapports pour l'ICD no HC-P027. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Le cas échéant, les modèles de rapport, les guides et les outils de collecte de données qui vous aideront à respecter vos exigences en matière de rapports vous seront fournis par votre bureau régional. Veuillez communiquer avec votre [bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu de copie des documents, ou si vous avez des questions ou besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Le bénéficiaire doit présenter au ministre les rapports d'activités financières et sur le programme comme l'indiquent l'entente de financement et le présent guide de présentation. La norme pour le Programme de services de santé non assurés (SSNA) exige de produire :

- Des rapports provisoires sur les finances et sur les activités de programmes;
- Un rapport de clôture d'exercice financier annuel vérifié;
- Un rapport annuel qui inclut un rapport de clôture d'activités de programme et un rapport qui comprend les éléments ci-dessous sous le rapport annuel.

La DGSPNI-SAC et le bénéficiaire de l'entente de financement négocieront les exigences concernant les périodes et les échéanciers pour la production de rapports provisoires. Peu importe le nombre de périodes de production de rapports, les échéanciers et dates limites pour la production des rapports financiers et sur les activités doivent demeurer les mêmes.

Rapports financiers

Les rapports financiers provisoires et de clôture d'exercice financier annuel vérifié devront fournir les dépenses réelles pour chacune des catégories budgétaires énumérées dans le Rapport provisoire sur les dépenses du Programme SSNA.

Rapports des activités du programme

Les deux sections qui suivent servent à déclarer les activités pour le programme. La DGSPNI- SAC et le bénéficiaire de l'entente de financement ont déjà fixé les ensembles d'éléments de données les plus pertinents pour répondre aux besoins des deux parties et la gestion du programme du SSNA et l'entente de financement. Remplissez uniquement la section pertinente.

1. Les rapports des activités de programmes doivent contenir les éléments de données suivants pour chaque demande de paiement autorisée pendant la période du rapport :
 - a. le nombre total de demandeurs;
 - b. le nombre total de demandes de paiement par article;
 - c. le coût total par article;

- d. le montant total payé pendant la période de remboursement;
- e. le nombre et le type de demandes approuvées d'exceptions et de demandes de médicaments à usage restreint.

OU

- 2. Les rapports des activités de programmes doivent contenir les éléments de données suivants pour chaque demande de paiement autorisée pendant la période du rapport : ce rapport peut être présenté en format électronique ou sur papier.
 - a. nom et prénom du client;
 - b. date de naissance du client;
 - c. numéro d'identification du client (numéro d'AINC, nom de bande et numéro de famille, ou numéro de la DGSPNI);
 - d. nom du fournisseur de services;
 - e. nom du médecin prescripteur;
 - f. numéro du médecin prescripteur;
 - g. numéro d'identification du médicament;
 - h. quantité;
 - i. numéro d'autorisation préalable (le cas échéant);
 - j. date à laquelle le service a été rendu;
 - k. montant total versé par demande de paiement.

Où envoyer les rapports

Les rapports doivent être expédiés à l'adresse indiquée dans l'entente de financement ou à l'adresse fournie par le bureau régional de la DGSPNI-SAC.